

# PRINTEMPS-ÉTÉ 2021 INSCRIPTION DE COURS

## Feuille d'information pour étudiant.e.s au programme JD

### Inscription aux cours

Dans les semaines à venir, le Centre étudiant de common law va vous faire parvenir un formulaire électronique par courriel que vous devrez remplir et soumettre avant la date limite de demande d'inscription, soit **le lundi 22 mars, 2021 à 16h00**.

Sur le formulaire électronique, les étudiant.e.s indiqueront s'ils souhaitent s'inscrire à un ou deux cours d'été et leur premier, deuxième et troisième choix de cours. Les étudiant.e.s ne seront autorisés à s'inscrire à un deuxième cours (à l'exclusion du PRD ou du SPE) que si le nombre de places le permet. L'intention est de donner à tous les étudiant.e.s qui souhaitent s'inscrire à un cours la possibilité de le faire, plutôt que de faire en sorte que certains étudiant.e.s soient inscrits à plusieurs cours alors que d'autres ne peuvent s'inscrire à aucun.

Si vous êtes admis à un cours, vous recevrez un courriel du Centre étudiant de common law durant la semaine du 29 mars 2021 avec les instructions d'inscription.

Les étudiant.e.s peuvent s'inscrire pour un maximum de 6 crédits à compléter au cours du trimestre de printemps/été. Cela comprend toute combinaison des cours à distance et en ligne décrits dans ce dossier d'information, les projets de recherche dirigées (PRD) et les stages proposés par les étudiant.e.s (SPE).

Veillez noter que les cours dont le nombre d'inscriptions est faible peuvent être annulés. Seuls les étudiant.e.s qui n'ont été admis à aucun cours seront placés sur une liste d'attente. Nous ne pouvons pas garantir l'inscription.

Lors de leur inscription, les étudiant.e.s auront deux options :

### **Option 1 : appliquer les crédits au trimestre d'automne 2021 et/ou au trimestre d'hiver 2022**

Les étudiant.e.s qui s'inscrivent à 3 crédits (un cours, PRD ou SPE) au cours du trimestre printemps/été peuvent appliquer ces crédits à l'automne 2021 ou à l'hiver 2022. Les étudiant.e.s qui s'inscrivent à 6 crédits doivent appliquer 3 crédits pour des cours à l'automne 2021 et pour des cours à l'hiver 2022. Aucun crédit ne peut être appliqué au trimestre de janvier.

Les étudiant.e.s qui appliquent les crédits à l'automne 2021 et/ou à l'hiver 2022 paieront les frais de scolarité à temps plein habituels pendant l'année universitaire 2021-2022, en présumant qu'ils soient autrement considérés comme des étudiant.e.s à temps plein. Aucun frais supplémentaire ne sera appliqué pendant le trimestre de printemps ou d'été.

Une charge de cours régulière à temps plein est de 15 crédits (5 cours) en automne, de 3 crédits (1 cours) en janvier et de 12 crédits (4 cours) en hiver. Les étudiant.e.s de première année qui ont terminé 33 crédits en mai 2021, et les étudiant.e.s de deuxième année qui ont terminé 63 crédits en mai 2021, ne seront pas autorisés à « surcharger » en automne 2021 ou en hiver 2022 en s'inscrivant pour plus de 15 crédits au trimestre d'automne ou plus de 12 crédits au trimestre d'hiver.

Exceptionnellement, les étudiant.e.s de première année qui n'ont pas terminé 33 crédits en mai 2021 et les étudiant.e.s de deuxième année qui n'ont pas terminé 63 crédits en mai 2021 peuvent être autorisés

à surcharger de 3 crédits au cours du trimestre d'automne 2021 uniquement avec l'accord préalable de la doyenne adjointe.

Si vous envisagez d'abandonner un cours d'hiver 2021 pour le remplacer par un cours du printemps/été 2021, vous devez prendre rendez-vous avec Jenna Doucet, conseillère académique, ou Jessica Simon, conseillère, équité et mieux-être, avant la date d'ajout/d'abandon de l'hiver 2021, qui est le 12 février 2021. Comme indiqué, l'approbation préalable de la doyenne adjointe sera nécessaire pour surcharger à l'automne 2021, et l'approbation ne sera pas accordée à moins qu'un étudiant.e n'ait reçu des conseils académiques.

Veillez noter que des considérations différentes peuvent s'appliquer aux étudiant.e.s inscrits dans des programmes autres que le Programme de common law en anglais et le programme régulier de J.D. du Programme de common law en français. Ces étudiant.e.s peuvent envisager de demander un avis académique avant de s'inscrire à des cours de printemps/été.

Si vous avez besoin d'aide pour la planification de vos études, veuillez communiquer avec le Centre étudiant de common law à l'adresse [clawacad@uOttawa.ca](mailto:clawacad@uOttawa.ca), ou prendre un rendez-vous:

- Jenna Doucet, conseillère académique, via *La Source* ; ou
- Jessica Simon, conseillère, équité et mieux-être par courriel [clawacc@uOttawa.ca](mailto:clawacc@uOttawa.ca).

### **Option 2 : Application des crédits à la période printemps-été 2021**

Les étudiant.e.s de troisième année qui n'auront pas rempli toutes les exigences du programme d'ici mai 2021 et qui espèrent recevoir leur diplôme en novembre 2021 peuvent s'inscrire à des cours du trimestre de printemps/été, à des PRD ou à des SPE pour remplir les exigences du programme pendant l'été. Dans ce cas, les étudiant.e.s se verront facturer des frais de scolarité au cours du trimestre printemps-été afin d'être admissibles à l'obtention de leur diplôme en novembre 2021.

Pour plus d'information sur les frais de scolarité de l'Université d'Ottawa, veuillez consulter le [site web](#) de l'Université.

### **Frais de scolarité et considérations financières**

Les étudiant.e.s qui appliquent les crédits du printemps/été 2021 à l'automne 2021 et/ou à l'hiver 2022 paieront les frais de scolarité à temps plein habituels pendant l'année universitaire 2021-2022. Aucun frais supplémentaire ne sera appliqué au cours du trimestre printemps/été.

Il est de votre responsabilité de vous familiariser avec les implications académiques et financières de votre choix de cours. Si vous êtes étudiant.e à temps partiel, vous devez également examiner attentivement l'impact de l'attribution de crédits sur vos frais de scolarité et sur votre éligibilité à recevoir le RAFEO ou une autre aide financière gouvernementale.

Quelques faits spécifiques à garder à l'esprit :

- Si vous appliquez vos crédits à l'automne 2021 ou à l'hiver 2022, vous ne serez pas officiellement inscrit au cours du printemps/été et vous ne pourrez pas bénéficier du RAFEO ou d'une autre aide financière gouvernementale pendant l'été.

- La définition des « études à temps plein » de l'Université d'Ottawa est différente de celle du RAFEO.
- Les étudiant.e.s qui prennent 12 crédits ou plus par trimestre sont considérés comme des étudiant.e.s à temps plein, et paient donc des frais de scolarité à temps plein.
- Aux fins du RAFEO, vous êtes ordinairement considéré.e comme étudiant.e à temps plein si vous suivez 60 % (ou plus) d'une charge de cours complète. Il y a quelques exceptions pour les étudiant.e.s ayant un handicap permanent.
- Si vous vous inscrivez à moins de 9 crédits au cours d'un trimestre, vos droits au titre du RAFEO peuvent être affectés.

Vous pouvez consulter le site Web de l'aide financière aux étudiant.e.s de votre province pour obtenir de plus amples renseignements. Le Service d'aide financière et de bourses de l'Université d'Ottawa surveille toutes les demandes au RAFEO. Vous trouverez des renseignements sur les demandes du RAFEO sur le [site web](#) du Service d'aide financière et de bourses de l'Université d'Ottawa.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour la planification financière, veuillez envoyer un courriel à notre administratrice de l'aide financière, Tara Côté, à [tara.cote@uOttawa.ca](mailto:tara.cote@uOttawa.ca), pour prendre un rendez-vous à distance.

### Offre et calendrier des cours

Nous espérons pouvoir proposer les cours ci-dessous au trimestre printemps-été 2021. Veuillez noter que ces cours seront tous notés sur une base alphanumérique.

Tous les cours auront lieu du 17 mai 2021 au 28 juin 2021, à l'exception du CML 2741E Philosophie du droit, qui aura lieu du 5 mai au 23 juin 2021. Les examens finaux, le cas échéant, seront cédulés dans la semaine du 5 au 9 juillet 2021.

Des cours supplémentaires par sélection et des cours de droit civil (DRC) peuvent être proposés. Ils seront annoncés dans *Dictum* dès qu'ils seront disponibles. Veuillez examiner attentivement les implications financières, les procédures de candidature, les dates limites et les dates de cours pour ces cours.

Les descriptions complètes des cours seront disponibles à une date ultérieure.

### Cours en anglais

Cote de cours	Titre	Professeur(e)	Horaire
<b>CML2302 S00</b>	Business Organizations	Ian MacGregor	mardi/jeudi 18:00-21:00
<b>CML2305 S00</b>	Introduction to Family Law	Natasha Bakht	mardi/jeudi 09:30-12:30
<b>CML2309 S00</b>	Civil Procedure I	Andrew Lister	lundi/mercredi 18:00-21:00
<b>CML2343 S00</b>	Commercial Law	Marc Hecht	lundi/mercredi 18:00-21:00
<b>CML3112 S00</b>	Social Justice Law	Rupa Karyampudi	mardi/jeudi 09:30-12:30

<b>CML3356 S00</b>	National Security Law	Craig Forcese	lundi/mercredi 9:30-12:30
<b>CML4101 S00</b>	Studies in Constitutional Law: Search and Seizure	Julien Lalande	mardi/jeudi 18:00-21:00
<b>CML4104 S00</b>	Studies in Public Law: Happiness and the Law	Lynda Collins	lundi/mercredi 9:30-12:30
<b>CML 3374 S00</b>	Law and Society: Intersectional Theory and Practice in the Law	Samantha Peters	mardi/jeudi 12:30-15:30

### Cours en français

<b>Cote de cours</b>	<b>Titre</b>	<b>Professeur(e)</b>	<b>Horaire</b>
<b>CML2701 E00</b>	Les autochtones et le droit	Darren O'Toole	mardi/jeudi 17:30-20:30
<b>CML2712 E00</b>	Droit administratif	Yan Campagnolo	mardi/jeudi 14:00-17:00
<b>CML2741 E00</b>	Philosophie du droit	Stéphane Séraphin	lundi/mercredi 17:30-20:30
<b>CML3776 E00</b>	Responsabilité professionnelle	Alain Roussy	mercredi/vendredi 9:30-12:30
<b>CML4526 E00</b>	Droit maritime	Marel Katsivela	mardi/jeudi 9:00-12 :00

### Projets de recherche dirigées (PRD)

Certains étudiant.e.s peuvent souhaiter poursuivre un projet de recherche dirigée (PRD) pendant l'été, sous la supervision d'un professeur de common law ou d'un superviseur externe agréé. Les étudiant.e.s peuvent effectuer tous les travaux en vue d'un PRD pendant l'été et appliquer les crédits à l'automne 2021 ou à l'hiver 2022. Pour s'inscrire à un PRD d'été, les étudiant.e.s doivent soumettre le formulaire d'inscription au PRD au Centre étudiant de common law au plus tard le 7 juin 2021.

Veuillez garder à l'esprit que les étudiant.e.s en common law peuvent compléter un maximum de deux PRD au cours de leurs études de JD.

### Stages proposés par l'étudiant.e (SPE)

Les étudiant.e.s peuvent effectuer des stages proposés par les étudiant.e.s (SPE) pendant l'été une fois qu'ils ont terminé leur première année. Les SPE donnent aux étudiant.e.s la possibilité d'acquérir une expérience pratique et les exposent à une variété de domaines de pratique et d'environnements de travail. Pour plus de détails sur les SPE, consultez [Renseignements sur les stages proposés par l'étudiante ou l'étudiant](#) et [Lignes directrices : Stages proposés par l'étudiante ou l'étudiant](#). La date limite de candidature aux SPE pour l'été 2021 est le 7 juin 2021. Pour les étudiant.e.s qui souhaitent commencer un SPE avant le 7 juin 2021, les demandes doivent être soumises au moins 5 jours ouvrables avant le début du SPE. Consultez les informations sur les stages proposés aux étudiant.e.s pour obtenir des informations détaillées sur les [dates limites](#). Une fois qu'un SPE a été approuvé, vous ne pourrez plus vous retirer du

cours. N'oubliez pas qu'à ce stade, vous avez pris un engagement envers votre superviseur et que celui-ci s'attend raisonnablement à ce que vous respectiez cet engagement.

Veillez garder à l'esprit que les étudiant.e.s en Common Law peuvent effectuer un maximum de deux SPE au cours de leurs études de JD.

### **Dates importantes**

Date limite d'inscription	22 mars 2021 à 16h00
Dates de la session printemps/d'été	17 mai-28 juin 2021
Date limite pour abandonner le cours CML 2741 E	17 mai, 2021 à 9h00
Date limite pour abandonner les cours d'été	24 mai 2021 à 9h00
Date limite de soumission du formulaire PRD	7 juin 2021
Date limite de candidature pour les étudiant.e.s du programme PDC pour les stages proposés aux étudiant.e.s (SPE)	16 avril 2021
Date limite de candidature pour tous les autres étudiant.e.s pour les stages proposés par les étudiant.e.s (SPE)	7 juin 2021
Examens finaux et travaux session printemps/d'été	5 au 9 juillet 2021
Date limite de soumission des PRD complétés	13 août 2021
Affichage des notes finales	14 septembre 2021